

A.K.C.L.

REGLEMENT INTERIEUR

Adhésion :

- ouvert à toutes personnes sans restriction d'âge
- homme ou femme
- pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée

Cotisation :

- le montant de la cotisation annuelle est fixé à 30 euros. Valable sur une année civile
- Pour toute adhésion en cours d'année, le tarif sera dégressif

Discipline :

- chaque adhérent de l'association s'engage à respecter le règlement intérieur de chaque circuit, de respecter les pilotes rencontrés ainsi que le staff de chaque circuit
- tout comportement anti-sportif et/ou pilotage dangereux est formellement interdit
- toute personne ne respectant pas une de ces règles se verra exclue de l'association après décision du bureau
- chaque adhérent s'engage également à défendre les couleurs et les valeurs de notre partenaire majeur, KARTHORS

Mention lu et approuvé :

Date :

Lieu :

Signature du membre ou du représentant légal :

Fait en deux exemplaires, un pour l'A.K.C.L et un pour l'adhérent